



PAUL MOLAC

Député de la 4^e circonscription du Morbihan
Kannad 4^{vet} pastell-vro ar Mor-Bihan
Deputè du 4^{em} paiz du Morbeian



Avril 2019. LETTRE
D'INFORMATION
**PAUL
MOLAC**

PERMANENCE
26 Place de la Mairie
56800 PLOËRMEL

ASSEMBLÉE NATIONALE
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP

Votre député au quotidien
Ho kannad war ar pemdez
Vot deputè o tous les jours

Démocratie ou technocratie ?

La crise que nous vivons aujourd'hui est une crise de régime. La population a beaucoup de ressentiment envers les élites qu'elle considère comme éloignée de ses difficultés quotidiennes. Cette perception peut être considérée comme juste par certains aspects. L'administration centrale, parisienne, est loin des préoccupations courantes des Français. On nous montre souvent la performance d'un état fédéral proche de nos frontières, l'Allemagne, sans comprendre que l'absence de fédéralisme et de partage du pouvoir, chez nous, apporte des freins et des blocages à une action publique efficace. Comment en serait-il autrement lorsque que l'on sait que plus de 90% des lois proviennent du Gouvernement qui, en outre, rédige lui-même leurs règlements ? Ce système technocratique ne permet pas à nos territoires de pouvoir s'organiser. Les élus locaux sont constamment aux limites légales pour assurer le meilleur service à la population. La démocratie locale en est forcément limitée. Comment redonner du pouvoir au peuple et à leurs élus ? Plusieurs pistes...

La 1^{ère} serait de mettre en place une culture du référendum. Le RIC ne doit pas

concerner uniquement les questions locales mais aussi nationales. Le droit de pétition existe mais aucune loi n'a encore été débattue dans ce cadre. Le RIP (référendum d'initiative partagée) a trop de contraintes pour être une réalité. Il faut alléger toutes ces procédures.

La 2^e serait de donner un véritable pouvoir d'adaptation des règlements et lois aux collectivités locales dans leurs compétences. La proposition de différenciation proposée actuellement risque d'être inefficace. Elle ne donne aux collectivités que la faculté de demander une adaptation. La Corse qui a cette possibilité a fait 50 demandes pour 50 refus...

Enfin, il ne faudrait pas de majorité stable à l'Assemblée pour obliger le Gouvernement à négocier avec les députés qui sont les représentants du peuple.

Nous sommes face à un vrai défi démocratique. Le Président commence timidement avec certaines propositions, mais on est loin du changement de modèle promis en 2017. Il va falloir aller plus vite et plus loin dans la répartition de nos pouvoirs. Tous les pays qui nous entourent ont déjà fait cette mue, qu'attendons-nous ?



Email
paul.molac@assemblee-nationale.fr

Téléphone
02 97 70 61 72
01 40 63 75 77

Web
www.paulmolac.bzh

À l'Assemblée nationale



« A l'heure où les zones rurales sont en proie à une désertification notable, que le sentiment d'abandon des pouvoirs publics ne cesse de se renforcer, il est difficile d'imaginer que les petits hôpitaux puissent perdre leurs plateaux techniques et soient transformés en de simples relais de maison de santé ou EHPAD. ».

Paul Molac, QAG du 5 mars 2019.



A lire aussi :

- [Question écrite](#) portant sur les revendications des infirmiers libéraux ;
- [Question écrite](#) relative à l'indemnisation des victimes de méningiomes après prise du médicament Androcur ;
- [Question écrite](#) sur les modalités d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire en cas de garde alternée ;
- [Question écrite](#) sur les effets indésirables de la réforme du permis de conduire telle qu'annoncée.

Rachat du gaz ou de l'électricité issus de la biométhanisation



Début avril, j'ai interpellé le Ministre de l'écologie François de Rugy sur la baisse attendue des tarifs de rachat du gaz et de l'électricité issus de la méthanisation agricole. En effet ces tarifs devraient être divisés par deux.

Or, une telle réduction serait intenable pour la filière et ne tiendrait pas compte de l'intérêt que représente cette source énergétique dans le cadre de la transition écologique. [En savoir plus.](#)

Mon avis sur la loi de la réforme de la justice



Représentant mon groupe Libertés et Territoires lors de la séance de ce mardi 15 janvier 2019, je me suis prononcé contre la loi de réforme de la justice. [Consulter la vidéo.](#)

Plan santé 2022 : défense des hôpitaux de proximité



Début mars, j'ai interpellé la ministre des Solidarités et de la Santé, représenté par son secrétaire d'État, sur les conséquences que pourrait avoir la classification des hôpitaux envisagée dans le Plan « Ma Santé 2022 », notamment sur le devenir du centre hospitalier de Ploërmel. [Voir ici.](#)

Loi « Anticasseurs » : saisine du Conseil constitutionnel

Lors de la séance de Questions au Gouvernement du mardi 12 mars, j'ai interpellé le Premier Ministre au nom du groupe « Libertés et Territoires » au sujet de la saisine conjointe du conseil constitutionnel par différents groupes parlementaires sur la loi dite « Anticasseurs ».



Résultat : exit la mesure phare de la loi anticasseurs, votée en plein cœur des manifestations des Gilets jaunes ! Jeudi 4 avril, le Conseil constitutionnel a officialisé la censure de l'article 3 de la loi estimant que les garanties encadrant cette atteinte au droit constitutionnel de manifester ne sont pas suffisantes. Il ne sera donc pas possible pour les préfets d'imposer des interdictions individuelles de manifester à des individus ayant déjà commis « des actes violents ou des agissements commis à l'occasion de manifestations au cours desquelles ont eu lieu des atteintes graves à l'intégrité physique des personnes ou des dommages importants aux biens. » [Voir la vidéo.](#)

Enseignement bilingue : une lettre adressée au ministre

Avec 17 de mes collègues députés bretons, nous avons adressé une lettre au ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer.

Pourquoi ? Parce qu'en matière d'ouverture de postes au concours de professeurs des écoles bilingues français-breton, l'État ne respecte pas ses engagements. Le rectorat a décidé de n'ouvrir que 16 postes cette année (soit 13,56 % des postes dans l'Académie) alors qu'aux termes de la convention État-Région sur le bilinguisme de 2015, ce sont 24 postes (soit 20 % du total) qui auraient dû être ouverts. [Lire ici.](#)



Les actus de la Circonscription

• Economie : le groupe D'Aucy investit à Ploërmel



La Région Bretagne a officialisé sa prise de participation de 5 millions d'euros au capital du groupe D'Aucy Holding (2,72 % du capital). En devenant actionnaire, la collectivité participera au conseil d'administration avec voix consultative, bénéficiera d'un droit d'information sur l'activité et les décisions et pourra faire connaître sa vision stratégique.

Dans le même temps, le groupe a confirmé vouloir déménager sa casserie d'œufs sur le parc d'activités Camagnon. Objectif : poursuivre le développement des productions alternatives d'œufs (poule en plein air, bio...), ce dernier ayant pris l'engagement de sortir du modèle de l'œuf de poules en cage, à l'horizon de 2025. [Lire l'article.](#)

• Salon de l'agriculture : d'excellents ambassadeurs du territoire

Même si cela fait quelques semaines déjà que l'événement s'est terminé, impossible de ne pas revenir sur ce grand moment qu'a été le Salon de l'Agriculture où la Bretagne était dignement représentée. Producteur, chefs cuisiniers et acteurs du tourisme ont eu à cœur de valoriser les talents de notre région. Un chiffre parle d'ailleurs de lui-même : la Bretagne a remporté 125 médailles au Concours Général Agricole des produits !

Des représentants locaux étaient d'ailleurs présents, comme le Moulin de Roncin de Ploërmel ou le fabricant de glaces Sablé à Guilliers. ([Voir les photos](#)).

Du côté des éleveurs aussi, il y avait des ambassadeurs de choix. Pour preuve, plusieurs élevages du territoire se sont par exemple distingués :

- **Dans la catégorie équine :** "Gazelle du Roc" de Julien Goibier de Val d'Oust remporte la 6e place des femelles de trait.
- **Dans la catégorie bovine :** en concours Normande, "Malise" de l'EARL Ogé à Sérent a remporté le 3e prix de section ; en concours Blonde Aquitaine, "Judith" de l'Earl de la Moulière à Caro a également obtenu le 3e prix de section et en concours Simmental, "Marmotte" du Gaec Breizh Imm à Pluherlin (56) a remporté le 2e prix de section. [En savoir plus.](#)



• Molac. Pylône multi-opérateurs : une 1^{ère} en Bretagne

C'est une première en Bretagne. Un pylône, mutualisé entre les différents opérateurs que sont Orange, Free mobile, Bouygues Télécom et SFR, vient d'être implanté sur le parc d'activité de la Brouée à Molac. Cet équipement est une petite révolution locale en ce sens qu'il n'y a pas si longtemps, la commune était encore en zone blanche. Une situation qui pénalisait nombre d'habitants et de professionnels. Il faut noter que la maîtrise d'ouvrage pour le pylône en lui-même a été confiée à Questembert Communauté qui a validé son installation sur une de ses parcelles. Le coût ? 100 000 euros à la charge de l'État. [Lire l'article.](#)

• Participation au Parlement des enfants à Peillac et Carentoir

Les élèves de CM2 de l'école La Marelle de Peillac et de l'école Saint-Stanislas de Carentoir participent à l'opération «Le parlement des enfants». Elle permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur. C'est d'ailleurs dans ce cadre que j'ai tenu à rendre visite aux élèves des deux établissements : pour leur présenter le fonctionnement de l'Assemblée, ses missions, son organisation...

La finalité pour ces jeunes ? Écrire un projet de loi portant "le bon usage du numérique". Une fois leur proposition envoyée au rectorat, une sélection sera effectuée au niveau de chaque académie, puis au niveau national. A l'issue, la classe lauréate se rendra à l'Assemblée nationale. [En savoir plus.](#)



Portrait du mois

Villages fleuris : Loyat et Missiriac, quatre fleurs au compteur !

Elles ont fleuri peu à peu en entrée de ville, se faisant les témoins des initiatives de leurs communes d'accueil. Elles ont été pétales, cumulés un à un, avant de devenir une première fleur. La graine bien semée et le terreau des idées étant fertile, elles ont commencé, très doucement, à se multiplier. La beauté appelle la beauté, alors une deuxième fleur a suivi la première, puis une troisième et, pour quelques communes élues - seulement 251 en France -, une quatrième a complété le palmarès. Ces fleurs sont celles du label national «Villes et Villages Fleuris». Quant aux prestigieuses 4e fleurs, elles sont celles de Missiriac (cru 2017) et de Loyat (cru 2018).

Le label « Villes et villages fleuris » récompense les initiatives communales d'embellissement végétal, et bien plus... L'évaluation repose sur trois piliers : l'embellissement, le fleurissement et la pédagogie. « Pour recevoir sa première fleur, une commune doit d'abord obtenir quatre pétales, un par visite du comité départemental. Au 4e pétale, la fameuse première fleur lui est décernée par le même comité, puis, avec une visite du comité régional tous les deux à trois ans, elle pourra obtenir une deuxième et une troisième fleur », explique Jean-Yves Laly, maire de Missiriac. Pour la 4e fleur, c'est un jury national, sur sélection du jury régional, qui se prononce. Un dossier complet lui est remis - il explique les spécificités de la commune, son état d'esprit, ses engagements sociaux et environnementaux - et une visite est organisée. « Le label est loin de ne concerner que le fleurissement : il intègre des enjeux environnementaux et une grande part d'animation locale au service de la population », développe Denis Tréhorel, maire de Loyat.

Plus qu'une fleur, une marque de qualité de vie

Les maires de ces communes récemment primées observent un vrai bénéfice sur la qualité de vie de leurs administrés.



Les communes de Loyat et Missiriac comptabilisent quatre fleurs au compteur.

« C'est très visible au moment **des mariages**. Les personnes extérieures nous complimentent très souvent sur le fleurissement. Nous voyons aussi que les gens viennent volontiers flâner dans les rues », indique Denis Tréhorel. À Missiriac aussi, on mesure l'impact de l'initiative : « Tous nos lotissements ont été vendus dans l'année. En 2000, nous comptons 900 habitants, aujourd'hui, nous en comptons 1200. Le cadre de vie a une grande importance... C'est tellement plus agréable de se balader dans une commune fleurie ! »

Chaque commune développe ses initiatives, chaque fois poétiques, durables et concrètes. À Loyat, depuis trois ans, on fête les nouveaux nés de l'année en plantant un chêne d'essence différente en leur honneur, « pour que ces enfants, une fois adultes, puissent revenir voir leur arbre ». À Missiriac, on aménage des prairies fleuries tous les ans : « Les enfants vont cueillir des fleurs pour leurs mamans, les ados pour leurs premières amours... »

Plus qu'une fleur, une occasion de partage

La démarche de fleurissement ne se cantonne pas à l'embellissement végétal. « Le fleurissement n'a de sens que s'il est partagé », prône-t-on à Missiriac. Les habitants sont au cœur des projets. À Missiriac comme à Loyat, on pense à leur bien-être, à leur qualité de vie, mais aussi à une ap-

proche participative et éducative. La commune de Missiriac a vu naître, entre autres initiatives, un comité d'écocitoyens et des actions de sensibilisation au rôle des abeilles. Celle de Loyat s'est étoffée d'un jardin pédagogique et de panneaux explicatifs sur la nature des plantes. « Depuis 15 ans, nous proposons aux habitants de Loyat des réunions avec Patrice Noël, notre jardinier, le samedi matin. Ces rendez-vous thématiques attirent à chaque fois beaucoup de monde. »

Le label s'est fait aussi occasion d'un développement touristique invitant à un partage plus large. C'est ainsi qu'est née l'initiative de la « Route fleurie ». Le circuit englobe des pôles touristiques comme Josselin, La Gacilly et Ploërmel, et valorise des communes qui bénéficient de moins de tourisme. Chacune des communes de la Route fleurie, qui réunit des villes et villages de l'Oust à Brocéliande, propose sur son territoire un parcours dédié au végétal. À Ploërmel, c'est le circuit des hortensias ; à Josselin, le conservatoire du rhododendron ; à Loyat, un « Détour fleuri au pays des sorciers » avec des conseils en jardinage ; à Missiriac, un « Sentier des amis du jardin » en compagnie de Jojo, le rouge-gorge. Les balades à pied sont disponibles sur des feuillets volants en mairie ou office de tourisme et invitent à des flâneries accessibles à tous, sur des distances courtes.

→ [Lire l'intégralité de l'article.](#)

